

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 1^{er} août 2017, 17 h

Sont présents : Hans Gruenwald Jr., maire
M. Yannick Sauvé, conseiller
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller

Est absente : Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Hans Gruenwald Jr.

L'avis de convocation a été signifié à MM. Hans Gruenwald Jr., Yannick Sauvé, Archie Martin, Edith de Haerne, André Boucher, Danny Lalonde et Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du règlement numéro 272-09-2017 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé
3. Adoption du règlement numéro 274-04-2017 amendant le règlement de construction numéro 274-2010, tel qu'amendé
4. Adoption du règlement numéro 275-16-2017 amendant le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé
5. Adoption du règlement numéro 276-06-2017 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé
6. Adoption du règlement numéro 345-01-2017 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 345-2016, tel qu'amendé
7. Adoption du règlement numéro 347-2017 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)
8. Adoption du règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
9. Création d'une petite caisse pour le Bureau du rétablissement inondations (BRI)
10. Gestion du personnel – embauche de Mme Lysanne Labossière au poste temporaire d'inspectrice en environnement et urbanisme au Service de l'urbanisme à compter du 7 août 2017
11. Gestion du personnel – nomination temporaire de M. Jérémie Juairé D'Arcy au poste de chef d'équipe et d'inspecteur en environnement et urbanisme au Service de l'urbanisme à compter du 7 août 2017 (**POINT RETIRÉ**)



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 1^{er} août 2017, 17 h

12. Dossier des inondations printanières 2017 – octroi d'un contrat pour services professionnels – Trois (3) inspecteurs pour le Bureau du rétablissement inondations (BRI) - appel d'offres 2017-SU-02
13. Période de questions ou de commentaires allouée aux membres du conseil
14. Levée de la séance

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17 h par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2017-08-305

Adoption du règlement numéro 272-09-2017 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 12 juin dernier ;

Attendu la tenue d'une consultation publique le 29 juin 2017 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 juillet 2017 ;

Attendu que le maire a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 272-09-2017 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 272-09-2017 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-306

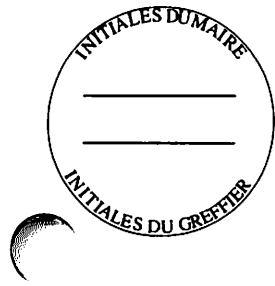
Adoption du règlement numéro 274-04-2017 amendant le règlement de construction numéro 274-2010, tel qu'amendé

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 12 juin dernier ;

Attendu la tenue d'une consultation publique le 29 juin 2017 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 juillet 2017 ;

Attendu que le maire a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 1^{er} août 2017, 17 h

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 274-04-2017 amendant le règlement de construction numéro 274-2010, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 274-04-2017 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-307

Adoption du règlement numéro 275-16-2017 amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé

Attendu la présentation du premier projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 12 juin dernier ;

Attendu la tenue d'une consultation publique le 29 juin 2017 ;

Attendu l'adoption du second projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 10 juillet 2017 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 juillet 2017 ;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai prescrit ;

Attendu que le maire a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Par conséquent, il est proposé par M. Archie Martin et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 275-16-2017 amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 275-16-2017 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-308

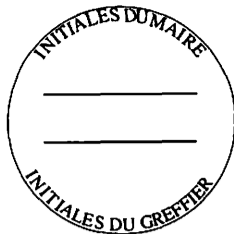
Adoption du règlement numéro 276-06-2017 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 12 juin dernier ;

Attendu la tenue d'une consultation publique le 29 juin 2017 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 juillet 2017 ;

Attendu que le maire a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 1^{er} août 2017, 17 h

Par conséquent, il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 276-06-2017 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 276-06-2017 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-309

Adoption du règlement numéro 345-01-2017 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 345-2016, tel qu'amendé

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 12 juin dernier ;

Attendu la tenue d'une consultation publique le 29 juin 2017;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

Attendu que le maire a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Par conséquent, il est proposé par M. Yannick Sauvé et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 345-01-2017 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 345-2016, tel qu'amendé.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 345-01-2017 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-310

Adoption du règlement numéro 347-2017 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)

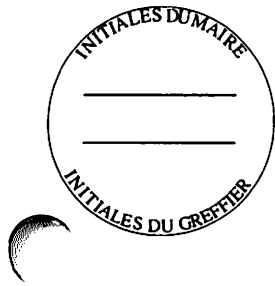
Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 12 juin dernier ;

Attendu la tenue d'une consultation publique le 29 juin 2017;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

Attendu que le maire a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Par conséquent, il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 347-2017 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.).



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 1^{er} août 2017, 17 h

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 347-2017 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-311

Adoption du règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 12 juin dernier ;

Attendu la tenue d'une consultation publique le 29 juin 2017 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 10 juillet 2017 ;

Attendu que le maire a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Par conséquent, il est proposé par M. Archie Martin et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 350-2017 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-312

Création d'une petite caisse pour le Bureau du rétablissement inondations (B.R.I.)

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu de créer une petite caisse pour le Bureau du rétablissement inondations (B.R.I.) d'un montant total de 150 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-313

Gestion du personnel – embauche à l'essai de Mme Lysanne Labossière au poste temporaire d'inspectrice en environnement et urbanisme au Service de l'urbanisme à compter du 7 août 2017

Attendu le besoin de support additionnel au Service de l'urbanisme à la suite des inondations printanières 2017 ;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que le conseil autorise, à la suite de la recommandation de la direction générale, l'embauche à l'essai de Mme Lysanne Labossière au poste temporaire d'inspectrice en environnement et urbanisme au Service de l'urbanisme, à compter du 7 août 2017, et ce, jusqu'au 10 août 2018. Le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 1^{er} août 2017, 17 h

2017-08-314

Octroi du contrat pour services professionnels - Trois (3) inspecteurs pour le Bureau du rétablissement inondations (BRI) – appel d’offres numéro 2017-SU-02 – Infrastructel

Attendu qu’une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits ;

Attendu que cette soumission a obtenu un pointage de 70 % ou plus et a été reconnue conforme aux documents d’appels d’offres ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu d’octroyer le contrat pour services professionnels - Trois (3) inspecteurs pour le Bureau du rétablissement inondations (BRI) – appel d’offres 2017-SU-02, au seul soumissionnaire conforme, soit à la firme Infrastructel, au prix de 262 080,00 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l’unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2017-08-315

Levée de la séance

Les points à l’ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. André Boucher et résolu que la présente séance soit levée à 17 h 20.

Adoptée à l’unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière